

COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 28 juin à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 juin 2022.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

ÉTAIENT PRESENTS : 9

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 9

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Étaient absents excusés : Marcel PETRE.

Étaient absents : Christian HAURET

Monsieur Gérard LEGUAY, président de séance, procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Madame Stéphanie LEBERRURIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

AFFICHÉ LE 5 JUILLET 2022

LE BUREAU DECISIONNEL :

A L'UNANIMITE SUR 9 VOTANTS :

- **APPROUVE** le compte rendu du bureau décisionnel du 10 mai 2022.
- **VALIDE** la modification du règlement intérieur de la structure.
- **VALIDE** les nouveaux membres Sébastien KOSLOFF pour la commission « Urbanisme et SCoT » et Antoine HAY pour le gymnase intercommunal de Cahagnes.
- **AUTORISE** le versement de 4 aides financières à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 35%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux »

PRECISE que les montants sont inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

- **ANNULE** la décision n°20210720-3 qui autorisait la cession du lot 9-B de l'îlot Nord des Noires Terres à la SCI HESTIA DU MESNIL portée par Monsieur Jean-François GAUTIER, pour l'implantation d'un site de production de l'entreprise AXINDUS

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

- **CEDE** le lot n°3 de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (PA01475220D0001) d'une contenance d'environ 1 609 m² aux conditions suivantes :

- Destination : Déménagement de l'entreprise LA CAVE DE VILLERS hébergée par la SCI MMH portée par Monsieur Philippe PERIER, qui se traduira notamment par la construction d'un bâtiment d'activité commerciale et aménagement d'un parking
- L'avis de France Domaine est de 16 € HT / m² [juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre cet avis. Néanmoins, lorsque le prix exposé à l'acquéreur diffère, il doit être justifié.] Ici, l'écart de prix s'explique par la rareté de l'offre et la pression foncière.
- Prix unitaire : 18 € HT / m²
- Coût d'acquisition estimé : 28 962 € HT
 - + accès à créer à la charge de l'acquéreur
 - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur
 - + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citerneau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle

A titre exceptionnel et en raison de la servitude, les frais de géomètre seront à la charge de l'aménageur Pré-Bocage Intercom.

- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire.
- Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone d'activité économique de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent et notamment la promesse et l'acte de vente.

- **VALIDE** la composition du COTECH pour le PCAET

Fin de la séance à 09h27.

Affichage fait le 5 juillet 2022

Gérard LEGUAY

Le Président

